TROIS QUESTIONS À

VINCENT PERRAULT,

RESPONSABLE DU PROGRAMME « HABITER MIEUX » À L'AGENCE DE L'HABITAT (ANAH)

« Démultiplier le nombre de bénéficiaires »

L'Anah est à nouveau partenaire des Assises de l'habitat. Qu'est-ce qui motive ce partenariat « historique » ?

Ce qui nous intéresse c'est qu'un acteur majeur de l'habitat en France, dont les activités recoupent plusieurs de nos préoccupations et de nos priorités d'intervention, organise ce type d'événement pluridisciplinaire. C'est un moment où les secteurs public et privé, associatif, médical, social et constructif ont l'occasion de croiser leurs réflexions de façon approfondie, à la lumière notamment des travaux de recherche réalisés dans le cadre de Leroy Merlin Source. Cela permet de se poser à la fois des questions d'actualité mais aussi de prospective.

Comment l'Anah agit-elle sur deux sujets phares des Assises : la transition énergétique et l'adaptation des logements à la perte d'autonomie ?

Ce sont deux axes d'intervention majeurs de notre agence[1] pour lesquels nous avons une contractualisation avec l'État et des objectifs chiffrés. Chaque année, nous générons des travaux d'adaptation dans 15 à 18 000 logements et nous accompagnons la rénovation énergétique de 50 000 logements. Je suis particulièrement intéressé par le fait que la lutte contre la précarité énergétique et l'adaptation des logements à la perte d'autonomie peuvent se recouper. C'est à ce titre que j'interviendrai lors du Grand Format Énergie avec Soliha Dordogne, un de nos partenaires associatifs qui travaille sur une approche couplée de ces deux enjeux. C'est d'autant plus intéressant que ces deux problématiques sont parfois divergentes : la question de l'autonomie dans le logement ne se pose pas au même moment de vie que celle liée à la performance

1 Rappelons que son action porte sur cinq axes :
- la lutte contre l'habitat indigne et dégradé,
- la lutte contre la précarité énergétique,
- l'adaptation des logements à la perte d'autonomie,
- l'aide aux copropriétés fragiles ou dégradées,
- le développement de l'offre locative privée à vocation sociale.

énergétique, une préoccupation partagée plutôt par les moins de 60 ans. Or, comme nous intervenons sur les deux, la question est : pourrait-on mutualiser les interventions publiques et privées sur un logement, pour ne pas avoir à les multiplier ? Quand on accompagne un ménage au titre de la lutte contre la précarité énergétique, n'y aurait-il pas un intérêt à se poser la question de l'anticipation de la perte d'autonomie dans ce même logement ? Et inversement, pourquoi ne pas accompagner une personne âgée aussi vers plus d'efficacité énergétique, le changement d'une chaudière ou l'isolation des murs, au moment où son logement bénéficie d'adaptations liées à sa perte d'autonomie ?

Un décloisonnement qui permettrait de démultiplier le nombre de ménages bénéficiant de vos aides : quels autres leviers imaginez-vous ?

Je pense qu'il faut une mobilisation générale de la société toute entière – et c'est aussi ce que nous visons avec des acteurs comme Leroy Merlin – sur la lutte contre la précarité énergétique et la rénovation énergétique au sens large, ne serait-ce que pour atteindre les objectifs ambitieux de la loi de transition énergétique[2]. Mais, au-delà de ces objectifs, il s'agit de ne pas laisser de côté toute une partie de la population qui est marginalisée et qui n'a pas connaissance des aides dont elle peut bénéficier pour améliorer ses conditions de vie. Cette mobilisation passe par une confiance collective entre les professionnels qui interviennent sur toute la chaîne : l'accompagnement, le diagnostic, l'élaboration des projets, la fourniture des matériaux, la réalisation des travaux, etc. Cela passe aussi par une remise à plat des processus d'attribution des aides, une réflexion sur l'amélioration des prestations de l'ensemble de cet écosystème. Nous avons fourni pour notre part un important effort de simplification et de dématérialisation de nos dispositifs pour qu'un plus grand nombre de ménages puisse bénéficier de nos aides. Mais beaucoup sont très éloignés des canaux d'information : quelles méthodes de détection et d'accompagnement peut-on développer pour toucher les 12 millions de personnes, soit 20% de la population, qui sont en situation de précarité énergétique dans notre pays ? Il faut les en sortir.

Propos recueillis par Christel LECA

2 Rénovation de 500 000 logements par an, dont le quart occupé par des ménages modestes et dans le parc privé.

20 ET 21 JUIN 2017
CITÉ DES SCIENCES ET DE L'INDUSTRIE DE LA VILLETTE, PARIS